

FICHE DE DONNEES DE SÉCURITÉ

selon 1907/2006/CE, Article 31

Page 1/6

Resin 6130 B

Révision 0

Date de révision 2012-04-23

SECTION 1: Identification de la substance/du mélange et de la société/l'entreprise

1.1. Identificateur de produit

Nom du produit	Resin 6130 B
----------------	--------------

1.3. Renseignements concernant le fournisseur de la fiche de données de sécurité

Société	Renishaw plc
Adresse	Whitebridge Way, Whitebridge Park, Stone, Staffordshire ST15 8LQ United Kingdom
Web	www.renishaw.com
Téléphone	+44 (0)1785 815651
Télécopie	+44 (0)1785 812115
Email	msds@renishaw.com
Adresse e-mail de la personne compétente	msds@renishaw.com

SECTION 2: Identification des dangers

2.1. Classification de la substance ou du mélange

2.1.1. Classification - 1999/45/CE	Xn; R20-40-42/43-48/20 Xi; R36/37/38 Symboles: Xn: Nocif.
Risques majeurs	Nocif par inhalation. Irritant pour les yeux, les voies respiratoires et la peau. Effet cancérogène suspecté – preuves insuffisantes. Peut entraîner une sensibilisation par inhalation et par contact avec la peau. Nocif: risque d'effets graves pour la santé en cas d'exposition prolongée par inhalation.

2.2. Éléments d'étiquetage

Symboles	Xn: Nocif. 
Phrase(s) de risque	R20 - Nocif par inhalation. R36/37/38 - Irritant pour les yeux, les voies respiratoires et la peau. R40 - Effet cancérogène suspecté – preuves insuffisantes. R42/43 - Peut entraîner une sensibilisation par inhalation et par contact avec la peau. R48/20 - Nocif: risque d'effets graves pour la santé en cas d'exposition prolongée par inhalation.
Phrase(s) S	S22 - Ne pas respirer les poussières. S23 - Ne pas respirer les gaz/fumées/vapeurs/aérosols (terme(s) approprié(s) à indiquer par le fabricant). S24 - Éviter le contact avec la peau. S36/37 - Porter un vêtement de protection et des gants appropriés. S45 - En cas d'accident ou de malaise, consulter immédiatement un médecin (si possible lui

Resin 6130 B

Révision 0

Date de révision 2012-04-23

2.2. Éléments d'étiquetage

montrer l'étiquette).
S63 - En cas d'accident par inhalation, transporter la victime hors de la zone contaminée et la garder au repos.

SECTION 3: Composition/informations sur les composants

3.2. Mélanges

67/548/EEC / 1999/45/EC

Nom Chimique	Index-No.	Numéro CAS	Numéro CE	Numéro d'enregistrement REACH	Conc. (%w/w)	Classification
4,4'-Methylenediphenyl diisocyanate (4,4'-Diisocyanate de diphenyl-méthane)	615-005-00-9	101-68-8	202-966-0		70 - 80%	Carc. Cat. 3; R40 Xn; R20-48/20 Xi; R36/37/38 R42/43

SECTION 4: Premiers secours

4.1. Description des premiers secours

Inhalation	Déplacer la personne exposée à l'air libre.
Contact avec les yeux	Rincer immédiatement à grande eau pendant 15 minutes, en maintenant les paupières ouvertes. Si les symptômes ou l'irritation persistent, consulter un médecin.
Contact avec la peau	(Se) laver immédiatement abondamment avec de l'eau et du savon.
Ingestion	NE PAS FAIRE VOMIR. (Se) rincer abondamment la bouche. Si les symptômes ou l'irritation persistent, consulter un médecin.

4.2. Principaux symptômes et effets, aigus et différés

Inhalation	Nocif par inhalation.
Contact avec les yeux	Éviter le contact avec les yeux.
Contact avec la peau	Éviter le contact avec la peau.
Ingestion	En cas d'ingestion, ne pas faire vomir. Consulter immédiatement un médecin et lui montrer l'emballage ou l'étiquette.

4.3. Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires

	Si vous ne vous sentez pas bien, consultez un médecin (présentez si possible l'étiquette du produit).
--	---

SECTION 5: Mesures de lutte contre l'incendie

5.1. Moyens d'extinction

	Produit chimique sec. Dioxyde de carbone (CO2).
--	---

5.2. Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange

	Dioxyde de carbone (CO2). Carbon monoxide. Nitrogen oxide. Hydrogen Cyanide.
--	--

5.3. Conseils aux pompiers

	Appareil respiratoire autonome.
--	---------------------------------

SECTION 6: Mesures à prendre en cas de dispersion accidentelle

6.1. Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence

	Se reporter à la section 8 pour de plus amples informations.
--	--

6.2. Précautions pour la protection de l'environnement

	Ne pas laisser le trop-plein d'eau pénétrer dans les tuyaux d'écoulement ou les égouts.
--	---

6.3. Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage

	Absorber avec un produit absorbant inerte. Contacter une société agréée pour l'élimination des déchets. Éliminer ce produit et son récipient dans un centre de collecte des déchets dangereux ou spéciaux.
--	--

Resin 6130 B

Révision 0

Date de révision 2012-04-23

6.4. Référence à d'autres sections

See section 12 and 13 for further information.

SECTION 7: Manipulation et stockage

7.1. Précautions à prendre pour une manipulation sans danger

Conserver le récipient bien fermé dans un endroit frais. Conserver à l'écart de toute flamme ou source d'étincelles – Ne pas fumer.

7.2. Conditions d'un stockage sûr, y compris d'éventuelles incompatibilités

Ne pas laisser le trop-plein d'eau pénétrer dans les tuyaux d'écoulement ou les égouts. Conserver le récipient bien fermé et à l'abri de l'humidité. Protect from frost.

7.3. Utilisation(s) finale(s) particulière(s)

En cas de ventilation insuffisante, porter un appareil respiratoire approprié.

SECTION 8: Contrôles de l'exposition/protection individuelle

8.1. Paramètres de contrôle

8.1.1. Valeurs limites d'exposition

4,4'-Methylenediphenyl diisocyanate (4,4'-Diisocyanate de diphenyl-méthane)	VME ppm: 0.01	VME mgm3: 0.1
	VLE ppm: 0.02	VLE mgm3: 0.2
	Observations: AR	TMP No: 62
	FT No: 129	

8.2. Contrôles de l'exposition



8.2.1. Contrôles techniques appropriés

Veiller à ce que la zone de travail soit bien ventilée. Conserver les récipients hermétiquement fermés. Conserver dans un endroit sec, frais et bien ventilé.

8.2.2. Mesures de protection individuelle, telles que les équipements de protection individuelle

Lunettes de protection réglementaires. Vêtements de protection. Protection respiratoire appropriée.

Protection des yeux / du visage

Lunettes de protection réglementaires.

Protection de la peau - Protection des mains

Gants en caoutchouc nitrile.

Protection de la peau - Divers

Porter un vêtement de protection approprié.

Protection respiratoire

Équipement respiratoire adapté.

8.2.3. Contrôles d'exposition liés à la protection de l'environnement

Une ventilation par aspiration locale est nécessaire.

SECTION 9: Propriétés physiques et chimiques

9.1. Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles

Resin 6130 B

Révision 0

Date de révision 2012-04-23

9.1. Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles

État	Liquide
Couleur	Incolore
Odeur	Caractéristique
pH	donnée non disponible
Point de fusion	indéterminé
Point de congélation	indéterminé
Point d'ébullition	> 260 °C
Point d'éclair	> 180 °C
Taux d'évaporation	donnée non disponible
Limites d'inflammabilité	donnée non disponible
Vapour Flammability	donnée non disponible
Pression de vapeur	donnée non disponible
Densité de vapeur	donnée non disponible
Densité relative	= 1.14 (Water = 1 @ 20 °C)
Liposolubilité	donnée non disponible
Coefficient de partage	donnée non disponible
Température d'auto-ignition	Sans objet.
Viscosité	donnée non disponible
Explosif	Sans objet.
Oxydant	donnée non disponible
Solubilité	= Immiscible dans l'eau

9.2. Autres informations

Conductivité	donnée non disponible
Tension de surface	donnée non disponible
Groupe de gaz	donnée non disponible
Benzene Content	donnée non disponible
Teneur en plomb	donnée non disponible
COV (composants organiques volatiles)	donnée non disponible

SECTION 10: Stabilité et réactivité

10.2. Stabilité chimique

	Exothermic reaction with amins and alcohols, reacts with water forming carbon dioxide.
--	--

10.4. Conditions à éviter

	Humidité. Stable at environment temperature.
--	--

10.5. Matières incompatibles

	Eau. Éviter tout contact avec : Amines, alcohols.
--	---

10.6. Produits de décomposition dangereux

	Combustion may form carbon dioxide, CO, Nitrogen oxide and hydrogen cyanide.
--	--

SECTION 11: Informations toxicologiques

11.1. Informations sur les effets toxicologiques

corrosion cutanée/irritation cutanée	Irritant to skin and mucous membranes.
lésions oculaires graves/irritation oculaire	Irritating effect.
sensibilisation respiratoire ou cutanée	Sensitizer, Lungs. Sensitizer, Skin.

11.1.4. Informations toxicologiques

Resin 6130 B

Révision 0

Date de révision 2012-04-23

11.1.4. Informations toxicologiques

Resin 6130 B	Voie orale chez la souris DL50: 2200
--------------	--------------------------------------

SECTION 12: Informations écologiques

12.1. Toxicité

	donnée non disponible
--	-----------------------

12.2. Persistance et dégradabilité

	Difficilement biodégradable.
--	------------------------------

12.3. Potentiel de bioaccumulation

	Aucune donnée disponible sur ce produit.
--	--

12.4. Mobilité dans le sol

	Aucune donnée disponible sur ce produit.
--	--

12.5. Résultats des évaluations PBT et VPVB

	Sans objet.
--	-------------

SECTION 13: Considérations relatives à l'élimination

Informations générales

	Must not be disposed together with household garbage. Do not allow product to reach sewage system.
--	--

Méthodes d'élimination

	Peut être incinéré si conforme local authority regulations.
--	---

SECTION 14: Informations relatives au transport

ADR/RID

	Le produit n'est pas classé comme produit dangereux pour le transport.
--	--

IMDG

	Le produit n'est pas classé comme produit dangereux pour le transport.
--	--

IATA

	Le produit n'est pas classé comme produit dangereux pour le transport.
--	--

SECTION 15: Informations réglementaires

15.1. Réglementations/législation particulières à la substance ou au mélange en matière de sécurité, de santé et d'environne

Règlements	REGLAMENTO (UE) N o 453/2010 DE LA COMISIÓN de 20 de mayo de 2010 por el que se modifica el Reglamento (CE) n o 1907/2006 del Parlamento Europeo y del Consejo, relativo al registro, la evaluación, la autorización y la restricción de las sustancias y preparados químicos (REACH), instituant une agence européenne des produits chimiques, modifiant la directive 1999/45/CE et abrogeant le règlement (CEE).
------------	--

15.2. Évaluation de la sécurité chimique

	R20 - Nocif par inhalation. R36/37/38 - Irritant pour les yeux, les voies respiratoires et la peau. R42/43 - Peut entraîner une sensibilisation par inhalation et par contact avec la peau. S26 - En cas de contact avec les yeux, laver immédiatement et abondamment avec de l'eau et consulter un spécialiste. S28 - Après contact avec la peau, se laver immédiatement et abondamment avec water. S38 - En cas de ventilation insuffisante, porter un appareil respiratoire approprié. S45 - En cas d'accident ou de malaise, consulter immédiatement un médecin (si possible lui montrer l'étiquette).
--	--

SECTION 16: Autres informations

Autres informations

	P102 - Tenir hors de portée des enfants. P103 - Lire l'étiquette avant utilisation. P14 - Fiche de données de sécurité disponible sur demande pour les professionnels. P15 - Réservé aux
--	--

Resin 6130 B

Révision 0

Date de révision 2012-04-23

Autres informations

Texte des phrases de risques présentées en Section 3	utilisateurs professionnels.
	R20 - Nocif par inhalation.
	R36/37/38 - Irritant pour les yeux, les voies respiratoires et la peau.
	R40 - Effet cancérogène suspecté – preuves insuffisantes.
	R42/43 - Peut entraîner une sensibilisation par inhalation et par contact avec la peau.
	R48/20 - Nocif: risque d'effets graves pour la santé en cas d'exposition prolongée par inhalation.

Informations supplémentaires

	Les informations fournies dans cette fiche de données de sécurité sont uniquement conçues à titre d'indication pour utiliser, stocker et manipuler le produit en toute sécurité. Dans la mesure de nos connaissances et perception, ces informations sont présentées comme étant correctes à la date de publication ; cependant, aucune garantie n'est émise quant à leur exactitude. Ces informations ne concernent que les produits spécifiques désignés et ne peuvent être perçues comme valables en cas d'utilisation de tels produits avec d'autres produits ou dans le cadre d'autres procédures.
--	---